



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7482^e séance

Jeudi 9 juillet 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Van Bohemen	(Nouvelle-Zélande)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (S/2015/510)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (S/2015/510)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques; et M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Al Hussein, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Genève.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/510, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission électorale des Nations Unies au Burundi.

Je donne maintenant la parole à M. Zerihoun.

M. Zerihoun (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur le rapport du Secrétaire général (S/2015/510) sur la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUMB). Le rapport donne un aperçu du processus électoral, de la situation politique et des conditions de sécurité avant la tenue des élections législatives et communales du 29 juin. Il appelle également l'attention sur les activités de la MENUMB et sur celles d'autres entités des Nations Unies travaillant sur la question du Burundi ou au Burundi.

Comme le Conseil de sécurité en est bien conscient, le 2 juillet, la MENUMB a publié une déclaration préliminaire sur le climat pré-électoral et la tenue des élections législatives et communales le 29 juin. La MENUMB a déterminé que les élections législatives et communales se sont déroulées dans un contexte de crise

politique et dans un climat de peur et d'intimidation généralisées dans certaines régions du pays. Les libertés fondamentales de participation, de réunion, d'expression, d'opinion et d'information ont souffert de restrictions accrues pendant la campagne et à l'approche du scrutin. Des observateurs de la MENUMB étaient présents dans les 18 provinces, ont couvert 50 des 119 communes, et ont observé le déroulement des opérations électorales dans 145 bureaux de vote.

Même si la MENUMB a constaté que la Commission électorale nationale indépendante a géré de manière adéquate le processus d'établissement des listes électorales et l'enregistrement des candidatures, les partis d'opposition ont à plusieurs reprises reproché à l'organisme de gestion des élections un manque de crédibilité et d'indépendance. Les préparatifs et les arrangements techniques mis en place par la Commission électorale pour le jour du scrutin étaient largement suffisants, et le vote s'est déroulé normalement dans les bureaux de vote qui ont reçu la visite des observateurs. À l'échelle nationale, de nombreux Burundais se sont rendus aux urnes pour exprimer leurs suffrages. Néanmoins, des actes de violence et des explosions ont été enregistrés avant le scrutin, et dans certains cas se sont poursuivis pendant les opérations électorales, et ce majoritairement à Bujumbura.

À la lumière de ses constats, la MENUMB a conclu que l'environnement n'était pas propice à la tenue d'élections libres, crédibles et inclusives. L'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont exprimé des préoccupations identiques. Le 2 juillet, le Gouvernement burundais a publié une déclaration dans laquelle il soulignait que les élections communales et législatives s'étaient déroulées dans la paix, le calme et la sécurité avec une participation « massive » et libre aux élections, en dépit des efforts faits par certains pour fragiliser le scrutin. Le lendemain, le Président de la Commission électorale a accusé la MENUMB d'avoir observé les élections avec « des lunettes téleguidées de très loin ». Certains partis politiques de l'opposition et organisations de la société civile, en particulier ceux qui sont opposés à un troisième mandat du Président Nkurunziza ont qualifié les élections de parodie et déclaré qu'ils ne reconnaîtraient pas les résultats.

Après le scrutin du 29 juin, la MENUMB a suivi de près le dépouillement des votes et l'annonce des résultats dans différentes provinces. D'après la Commission électorale, les résultats préliminaires

du scrutin montrent que le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) a obtenu 60,2% des voix, ce qui correspond à 77 sièges parlementaires, et la coalition d'opposition des indépendants de l'espoir menée par les opposants Agathon Rwaso et Charles Nditije a obtenu 11,16% des voix, soit 21 sièges. La section officielle de l'Union pour le progrès national (UPRONA) a obtenu 2,49% des voix, soit deux sièges au Parlement. Le Président de la Commission électorale a signalé que le taux de participation d'ensemble est de 74,3% avec un taux bien plus faible – 28% – à la Mairie de Bujumbura. Conformément aux accords de partage du pouvoir consacrés par l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi et à la Constitution du Burundi, la Commission électorale a l'intention d'attribuer 21 sièges de plus pour répondre aux exigences en matière de représentation des femmes, à qui reviennent 30% des sièges, et respecter l'équilibre de la représentation des Hutus, des Tutsis et des Batwa. Comme je l'ai déjà dit, l'opposition a rejeté ces résultats.

Les préparatifs de l'élection présidentielle se poursuivent. Les bulletins de vote ont été imprimés. Y figurent le nom des huit candidats dont la candidature a été validée par la Commission électorale, y compris le nom de ceux qui ont annoncé qu'ils boycotteraient l'élection. La distribution du matériel électoral a commencé dans différentes régions du pays. Quatre candidats à l'élection présidentielle ont lancé leur campagne, à savoir les candidats représentant le CNDD-FDD, la Coalition pour la paix en Afrique, l'UPRONA et les Forces nationales de libération. Les quatre autres candidats n'ont pas encore lancé leur campagne et sont membres de partis politiques et coalitions qui ont fait part de leur intention de boycotter le scrutin.

La situation politique et les conditions de sécurité restent tendues et instables depuis la tenue de ces élections législatives et communales. Le meurtre d'un policier le 1^{er} juillet par des hommes armés non identifiés a déclenché une nouvelle vague de violence et d'affrontements entre la police et des habitants des quartiers de Cibitoke et de Mutakura à Bujumbura. La police a procédé à des fouilles de maison en maison, pour désarmer la population selon les informations obtenues, et, en conséquence, cinq civils ont été tués. L'opération de police a eu lieu alors que le Burundi marquait le cinquante-troisième anniversaire de son indépendance. Autre signe d'une escalade possible, un des meneurs du coup d'État manqué a récemment affirmé sur une chaîne de télévision kényane que son

groupe était responsable de la vague d'attentats à la grenade et d'incidents touchant à la sécurité au Burundi, et a promis de continuer d'employer la violence pour renverser le Gouvernement.

Depuis la suspension, le 26 juin, du dialogue politique mené par l'équipe de facilitation internationale conjointe, il n'y a eu aucun cadre officiel pour un dialogue entre les parties prenantes burundaises. Néanmoins, certains États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est ont continué de consulter les parties suite à la décision de la prise par la Communauté concernant la proposition faite par son Sommet de former un Gouvernement d'unité nationale.

La Communauté d'Afrique de l'Est a tenu son troisième sommet d'urgence le 6 juillet à Dar es-Salaam. Dans son communiqué, le sommet reconnaît implicitement les lacunes identifiées lors des deux précédents sommets de la CAE et indique avoir pris les décisions suivantes : premièrement, le report de l'élection présidentielle au 30 juillet; deuxièmement, la nomination du Président ougandais, Yoweri Museveni, comme facilitateur du dialogue entre les parties au Burundi; troisièmement, la formation d'un Gouvernement d'unité nationale faisant intervenir ceux qui auront participé à l'élection et ceux qui n'y auront pas participé; quatrièmement, le déploiement d'une mission d'observation électorale de la Communauté d'Afrique de l'Est chargée d'observer l'élection présidentielle; cinquièmement, le désarmement des Imbonerakure et d'autres groupes armés et groupes de jeunes alliés à des partis politiques; et, enfin, le déploiement d'observateurs militaires chargés de superviser le processus de désarmement. Jusqu'à présent, la réaction du Burundi a été relativement contenue. Le Gouvernement burundais a indiqué qu'il examinerait ces recommandations tandis que certains membres de l'opposition se sont dit déçus que le communiqué n'aille pas assez loin.

Le Conseil de sécurité suit la situation au Burundi depuis de nombreuses années par l'intermédiaire des différentes réincarnations de la présence des Nations Unies dépêchée pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Arusha de 2000 ainsi que la consolidation de la paix et de la sécurité au Burundi.

Il est regrettable que les progrès réalisés par les Burundais au prix de grands efforts soient ainsi gravement remis en cause. Comme l'indique le Secrétaire général dans le rapport dont est saisi le Conseil, le Burundi est à nouveau au bord du gouffre. Il ne faut pas sous-estimer le grave danger qui pèse sur

ce pays, compte tenu des dissensions croissantes et du choix manifeste des dirigeants burundais de faire passer leurs intérêts personnels avant ceux du pays.

Le communiqué publié à l'issue du Sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est indique clairement le chemin à suivre. L'ONU demeure disposée à fournir tout l'appui nécessaire. Les acteurs burundais doivent accepter le fait que le dialogue et le compromis politiques constituent le seul moyen d'éviter la chute libre imminente. Ils doivent agir de façon responsable. Le Gouvernement a d'abord et avant tout la responsabilité de protéger tous les citoyens burundais et leurs droits fondamentaux. L'opposition, pour sa part, doit également désavouer le recours à la violence et accepter d'entamer un dialogue politique avec le Gouvernement. Le temps est compté, et les dirigeants burundais doivent faire tout leur possible pour préserver la paix durement gagnée, ainsi que la lettre et l'esprit de l'Accord d'Arusha.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zerihoun de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Al Hussein.

M. Al Hussein (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de me donner l'occasion d'exprimer mon inquiétude face à la détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi. L'intensification systématique de la violence à motivation politique, à laquelle s'ajoutent les bains de sang et atrocités qu'a connus le pays de manière récurrente, doivent nous alerter contre le risque d'une crise grave. Plus de 145 000 personnes ont déjà fui vers les pays voisins, et cet exode s'est considérablement accéléré ces derniers jours. Emportant avec eux le peu de biens qu'ils peuvent transporter et abandonnant leurs terres et leurs maisons, les Burundais disent craindre que leur pays ne sombre dans une violence dévastatrice. Le danger qui pèse sur les vies humaines et la stabilité et le développement de la région est grand.

La crise déclenchée par la décision du Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat met en péril une décennie de progrès réguliers dans l'édification des institutions démocratiques ainsi que les avancées précieuses enregistrées dans la création d'un sentiment d'appartenance à une même communauté nationale. Ces six derniers mois, des membres des partis d'opposition, des militants de la société civile et des personnalités des médias ayant appelé le Président à respecter l'Accord d'Arusha et la Constitution en se retirant après 10 années au pouvoir ont été la cible

d'intimidations, de graves formes de harcèlement et de détentions arbitraires. Des manifestations pacifiques se sont heurtées à l'emploi injustifié de la force, y compris létale, en violation de l'obligation qui incombe au Burundi au regard du droit national et international de garantir le droit à la liberté de réunion. Des manifestants ont été emprisonnés et victimes d'actes de torture et de mauvais traitements. Des exécutions extrajudiciaires nous ont également été signalées. Or, ces violations n'ont pour l'instant pas fait l'objet d'enquêtes, de poursuites ou de sanctions.

Apparemment déterminé à ignorer tous les signaux d'avertissement, le Gouvernement a maintenu les élections législatives et locales du 29 juin, et ce, en dépit des appels du Secrétaire général, de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ainsi que de multiples autres acteurs internationaux, y compris la toute récente équipe internationale de facilitation, lui demandant de les reporter pour laisser place au dialogue et à l'ouverture. Les élections ont été boycottées par les partis d'opposition et se sont déroulées dans un climat qui était loin d'être propice à la tenue d'un scrutin libre, équitable et ouvert à tous. Il y a eu des flambées de violence, y compris des attaques à l'arme légère et à la grenade, et la tension est palpable. Les Burundais semblent s'être préparés à une explosion de violence meurtrière, comme le pays en a si souvent connue.

Je me suis rendu au Burundi en avril et entretenu avec le Président et les hauts responsables du Gouvernement, de la Cour constitutionnelle et d'autres organes clefs. J'ai alors pu constater la violence alarmante et généralisée attribuée à la milice Imbonerakure, proche du parti politique du Président. Des mesures doivent être prises immédiatement pour combattre ces agressions et juguler l'incitation à la violence et à la haine. Conformément à la recommandation faite lors du troisième sommet d'urgence des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est sur la situation au Burundi, j'exhorte le Gouvernement à désarmer sur-le-champ la milice Imbonerakure. Tous les partis politiques, de même que le Président de la République, la police et l'armée doivent faire passer le bien-être de leur pays avant leurs propres ambitions et intérêts politiques, et choisir la voie de la paix et de l'état de droit.

Le bureau local du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme – que nous avons renforcé – a recueilli des informations sur des dizaines de meurtres commis au cours des deux derniers mois,

qui sont pour la plupart le résultat de tirs des membres de la milice Imbonerakure ou des forces de sécurité contre des manifestants et des défenseurs des droits de l'homme. J'appelle en particulier l'attention du Conseil sur l'assassinat, le 26 mai, de Zedi Feruzi, bouillonnant leader de l'opposition qui désapprouvait l'idée d'un troisième mandat pour le Président, et sur la tentative d'assassinat de l'épouse de M. Agathon Rwaswa, un autre opposant politique important. Plusieurs membres des forces de sécurité et de la milice Imbonerakure ont également été tués.

Contrairement à certaines informations récentes, l'exode massif de réfugiés semble avoir été déclenché non pas par des rumeurs, mais par une campagne d'intimidation et de terreur précise et ciblée. Les réfugiés interrogés par le Haut-Commissariat en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Tanzanie continuent de désigner la milice Imbonerakure comme la principale menace, mais, fait nouveau et inquiétant, certains affirment également que des militants d'autres groupes recouraient eux aussi à la violence.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a en outre rassemblé des preuves sur plus de 300 cas d'arrestation et de détention arbitraires de manifestants, de défenseurs des droits de l'homme, d'opposants politiques et de journalistes, dont certains ont été libérés depuis. Nous avons constaté de nombreux cas de torture et d'autres formes de mauvais traitement en détention. Les sévères mesures de répression à l'encontre des médias indépendants a conduit à la fermeture de la plupart des stations de radio et médias privés, certains ayant même été incendiés. Un grand nombre de journalistes ont fui le Burundi par peur de représailles, à l'instar de nombreux militants des droits de l'homme. Récemment, des membres clés du propre parti politique du Président et du Gouvernement ont également fui le pays.

Les fréquentes attaques à la grenade dans des lieux publics et la campagne d'intimidation de la population menées par les membres de la milice Imbonerakure ont engendré un sombre climat de peur et de panique. Un grand nombre d'avancées chèrement acquises dans les domaines des services, des institutions et des libertés au bénéfice de l'ensemble de la population sont également réduites à néant. De nombreuses écoles ont fermé, et, de toute manière, l'insécurité empêche les écoliers d'aller en classe. Sur le plan humanitaire, la crise a notamment entraîné le déclenchement d'une épidémie de choléra parmi les réfugiés en Tanzanie.

Depuis les années 60, des cycles répétés de violence incontrôlable ravagent le Burundi. Bien que toutes les communautés du pays parlent la même langue et cohabitent depuis des siècles sur les mêmes collines et dans les mêmes communes, ces spasmes récurrents ont conduit à l'instauration, au cours des dernières décennies, d'un climat de méfiance, d'amertume et de violence préventive. Soucieux de mettre en place des institutions sociales à même d'aplanir effectivement les divergences et de répondre aux griefs, la communauté internationale et des acteurs régionaux et nationaux se sont réunis à Arusha il y a 15 ans pour reconstruire une architecture de paix durable, l'accent étant mis sur l'état de droit, le respect des droits de l'homme, l'accès effectif à des institutions judiciaires et autres et une gouvernance participative et démocratique. La confiance s'est progressivement renforcée dans le pays, avec une plus grande ouverture et une inclusion beaucoup plus grande.

Mais aujourd'hui, cet effort est en péril. Après des années d'efforts acharnés pour recoudre le tissu social, les communautés cèdent de nouveau à la peur. Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, M. Adama Dieng, a indiqué que ce qui a été jusque-là essentiellement une crise politique pourrait atteindre un niveau impliquant un risque élevé de crimes atroces. Les cauchemars qu'a vécus le Burundi dans un passé récent ne sont pas très loin, l'un d'eux étant les répercussions profondes des épisodes de violences du passé sur le développement et la sécurité de la région.

Le peuple burundais et la région méritent bien mieux que ces cycles récurrents d'impunité, de souffrances et de destruction. Ils ont le droit de vivre pacifiquement, dans la liberté, l'égalité et la dignité, sans peur et avec un accès équitable aux nombreuses ressources et possibilités qu'offrent leur pays. Ils attendent du Conseil qu'il exerce son autorité afin de garantir un règlement politique rapide de cette terrible crise.

Je demande au Conseil d'user de toute son influence pour amener les principaux acteurs au Burundi à faire preuve de responsabilité. Le principe de responsabilité doit être appliqué à tous les cas de violations flagrantes des droits de l'homme, notamment celles qui ont eu lieu ces six derniers mois. La justice doit être rendue et la raison doit prévaloir afin que le Burundi puisse retrouver la voie de l'état de droit et de la démocratie, de la stabilité, de la confiance et de la paix,

notamment moyennant des élections ouvertes à tous, transparentes et régulières. L'Accord d'Arusha visait à reconstituer une société où l'on peut s'accommoder des divergences politiques ou communales, et où on peut compter sur l'État pour assurer la protection de tous. C'est la voie du développement et de l'espoir, et c'est l'avenir du Burundi. Fermer cette voie serait une erreur monumentale, dont on se souviendra pendant des générations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Al Hussein de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi) : Permettez-moi avant tout, Monsieur le Président, de vous remercier sincèrement d'avoir convoqué cette importante réunion dédiée à la situation politique au Burundi, et de vous féliciter tout naturellement pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet 2015. Je remercie également tous les autres membres du Conseil qui ne cessent de fournir des efforts forts remarquables pour contribuer à solutionner la crise burundaise. Je voudrais aussi féliciter et remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun, et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, pour les exposés qu'ils viennent de nous faire et qui nous ont permis d'en savoir plus, même si certains passages de ces exposés n'ont pas l'approbation de ma délégation.

Ma délégation prend note du contenu du rapport du Secrétaire général sur la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (S/2015/510), daté du 7 juillet 2015. Je n'y reviendrai pas longuement car il couvre la période d'avant les élections du 29 juin 2015. Aussi, certains passages des 66 paragraphes qui le composent ne sont plus d'actualité, car il y a eu entre-temps d'autres éléments d'information concernant de nouveaux développements positifs. Je me permets donc d'entretenir le Conseil sur la situation du moment – actualité oblige.

Mais auparavant, je ferai un petit commentaire sur la partie où le rapport parle de l'usage excessif de la force par la Police nationale du Burundi. Cette accusation ne tient plus aujourd'hui, car un des acteurs du putsch avorté du 13 mai 2015, un certain Ndakumana Léonard, vient de revendiquer publiquement toutes les attaques à grenade et tous les autres actes de violence perpétrés contre les policiers et contre les populations civiles pendant l'insurrection, en préparation au coup

d'État et après le putsch, pour empêcher et torpiller les élections. Cette revendication a été faite par l'entreprise d'une chaîne de télévision kényane et a été reprise par plusieurs chaînes occidentales, comme Radio France Internationale, TV5 et la Deutsche Welle.

En affirmant publiquement que ce sont eux qui signent les attaques qui ont lieu dans le pays, y compris les attaques à la grenade, auxquelles a fait allusion le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, perpétrées contre des vendeuses de fruits à côté du marché central, les putschistes viennent encore une fois de prouver que la communauté internationale s'était trompée de cible quand elle a attribué ces attaques aux jeunes affiliés au parti politique au pouvoir et à la Police nationale. Donc, ces attaques à la grenade viennent d'être revendiquées, les auteurs sont connus. Sur ce, toute la communauté internationale devrait condamner ces violences aveugles revendiquées au grand jour et exiger l'arrêt immédiat de ces putschistes dans les pays qui les hébergent. Maintenant que les auteurs sont connus, ils doivent être tenus responsables de leurs actes et en répondre devant la justice.

Je reviens à l'actualité. Comme j'ai eu à le dire vendredi dernier devant le Conseil (voir S/PV.7473), à la veille des élections législatives et communales du 29 juin 2015, mon gouvernement avait un choix difficile à faire entre deux options qui s'offraient à lui : reporter les élections comme certains partenaires le demandaient et accepter volontairement de tomber dans le vide institutionnel, avec toutes les conséquences que cela représente, ou aller tout droit aux élections et doter le pays d'institutions démocratiques, conformément à la Constitution burundaise.

Tenant compte de ce danger de vide constitutionnel, mon gouvernement a choisi d'aller aux élections, ce qui a permis au peuple burundais de s'exprimer librement le 29 juin 2015. Comme le Conseil l'a bien suivi, les élections ont eu lieu, comme prévu, dans le calme et la quiétude et aucun incident majeur n'a été signalé le jour des élections. Tous les observateurs nationaux et régionaux, et surtout les observateurs des pays voisins, ont émis des rapports d'appréciation sur les conditions dans lesquelles les scrutins se sont déroulés. Une seule mission d'observation a émis des doutes dans son rapport, pour des raisons que tout le monde connaît. Je n'y reviendrai pas, j'en ai parlé hier devant la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Nous remercions à cet effet le peuple burundais d'avoir participé massivement à ce double scrutin pour

élire les conseillers communaux et leurs députés. Le taux de participation de 75 % est un message clair à tous les Burundais, mais aussi aux partenaires du Burundi. Cela veut dire que la majorité silencieuse, qui n'a pas participé aux manifestations violentes pour être à la une des médias, avait soif de voter. C'est aussi un message pour dire que rien ne peut légitimer une élection que 1^e taux de participation du peuple. Le peuple burundais a parlé, et l'on devrait respecter son expression.

Comme je l'ai déjà dit, la paix, le calme et la sécurité ont caractérisé le déroulement du double scrutin, que certains détracteurs de la démocratie burundaise avaient depuis plusieurs mois, avant même qu'il n'ait lieu, qualifié de scrutin non crédible.

La participation aux élections du 29 juin 2015 a été massive, très massive même, et le scrutin s'est déroulé de manière libre, transparente et apaisée. Ce fut le témoignage éloquent de la détermination du peuple burundais à vouloir renouveler les institutions du pays afin que les mandats soient respectés conformément à la Loi fondamentale burundaise. Au niveau de la mairie de Bujumbura, la capitale, malgré quelques cas isolés d'intimidation planifiée dans les quartiers qui ont été dernièrement l'objet d'une insurrection, heureusement déjouée par les agents de l'ordre, les citoyens qui le souhaitent ont pu voter librement, grâce notamment à la délocalisation de certains centres de vote, qui a limité les incidents majeurs le jour du scrutin.

Dans les provinces à l'intérieur, sur les mille et une collines du Burundi, le comportement des électeurs a surpris plus d'un observateur tant national qu'international. En effet, vers midi, plus de 95 % des électeurs inscrits s'étaient déjà acquittés de leur devoir civique. C'est aussi un message qui montre que cette partie de la population avait soif de voter et qu'elle s'est exprimée très tôt le matin avant de vaquer à ses travaux champêtres. Cela prouve aussi que ceux qui demandaient les reports interminables prenaient en otage la majorité silencieuse qui voulait participer au vote.

En ce qui concerne la participation, nous avons remarqué que le jour du vote plusieurs partis politiques indépendants ont pris part au scrutin. Certains ont même joué ce que j'appelle la stratégie dite « du dedans et du dehors » en faisant semblant de boycotter tout en faisant du porte-à-porte pour convaincre les Burundais de voter pour eux. Cet exercice de porte-à-porte a été confirmé par le rapport de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB). Il convient de souligner ici que la Commission électorale nationale indépendante

(CENI) n'a jamais reçu de la part des partis, coalitions ou candidats indépendants de requête formelle demandant le retrait explicite des dossiers de candidatures ni pour l'élection des conseillers communaux, ni pour l'élection des députés. En conséquence, certains partis, coalitions et candidats indépendants ont eu des électeurs qui ont voté pour eux malgré le semblant de boycott annoncé dans les médias de la place.

C'est ainsi que dans le respect des droits civils et politiques reconnus par la Constitution burundaise, en particulier celui d'élire et de se faire élire, la CENI a procédé à l'attribution des suffrages et à la répartition des sièges, conformément à la loi, aux listes qui les ont obtenus. Si un parti politique, une coalition de partis politiques ou un indépendant n'occupe pas le siège obtenu pour l'une ou l'autre raison, le Code électoral sera appliqué, en l'occurrence l'article 138 du Code électoral pour les députés, l'article 185 pour les conseillers communaux et l'article 143 pour les sénateurs. Bref l'appel au boycott par la coalition Abibenga Amizero y'Abarundi, qui signifie Hope of Burundi en anglais, dirigée par Agathon Rwaswa, était tout simplement un jeu tactique, mêlé de spéculations oiseuses.

S'agissant des résultats des législatives, selon le rapport de la CENI rendu public le mardi 7 juillet, le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie, a remporté 77 sièges sur 100, l'Union pour le progrès national deux sièges, et la coalition Amizero 21 sièges. Cela fait un total de 100 sièges, mais pour respecter l'Accord d'Arusha, nous devons ajouter un nombre de députés équivalent à 21 pour pouvoir équilibrer l'équipe parlementaire du point de vue de l'identité sexuelle et du point de vue ethnique. Nous osons espérer qu'Agathon Rwaswa ne commettra pas la même erreur qu'en 2010 en renonçant aux sièges obtenus par caprice politique. Ce serait une erreur grave pour ce politicien et un double mépris, surtout, envers ses électeurs. Nous comptons sur nos partenaires pour le conseiller dans le bon sens afin de lui éviter de basculer encore une fois du mauvais côté de l'histoire.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la population burundaise dans son ensemble, l'administration territoriale et les forces de l'ordre et de sécurité en particulier pour leurs actions conjuguées destinées à sécuriser les électeurs et les lieux de scrutin le jour des élections. Nous profitons en outre de cette occasion pour féliciter et remercier vivement les nombreux observateurs nationaux, régionaux

et internationaux qui ont sillonné les collines et les quartiers du Burundi pour suivre de très près le déroulement des élections du 29 juin 2015. Ils étaient plus de 200 observateurs régionaux et internationaux, plus, bien évidemment ceux de la MENUB, dotés d'une accréditation de portée nationale, aux côtés de milliers d'observateurs nationaux. À cet égard, nous estimons que les observateurs électoraux accrédités par la CENI ont contribué sensiblement à la consolidation de la démocratie et de la paix dans notre pays.

Nous remercions les quatre chancelleries de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, de la République de l'Ouganda et de la République du Kenya qui, à travers une déclaration politique, ont félicité la CENI d'avoir organisé et dirigé les premières élections communales et législatives dans une transparence sans faille et une liberté exemplaire où tous les partenaires politiques ont été invités à participer pour montrer que le peuple burundais avait soif d'élection et était réellement démocratique.

Je tiens ici à souligner, comme j'en ai l'habitude, la question du respect de la dimension régionale. Nous comprenons difficilement le décalage d'appréciation des élections dans notre pays entre les observateurs extracontinentaux et les observateurs régionaux. Il faut essayer à l'avenir d'avoir une harmonisation afin que les positions de New York correspondent aux positions de la région. Le rapport des observateurs régionaux, comme je l'ai dit, vient renforcer le rôle des acteurs régionaux et l'importance du respect de la dimension régionale par les acteurs extracontinentaux.

Par la même occasion, je ne peux pas ne pas remercier tous les pays et organisations internationales qui ont eu le courage de soutenir la souveraineté nationale et la légitimité du peuple burundais de choisir démocratiquement ses propres représentants dans les différentes institutions et de promouvoir la dimension régionale ici au Siège. Ces pays se reconnaîtront à travers ce message. Nous remercions en outre profondément les associations de la société civile et les associations religieuses qui ont eu le courage d'accompagner les élections et de jouer un rôle d'observateur avec professionnalisme et neutralité avérés. Nous remercions tout particulièrement les mandataires politiques des partis politiques qui ont bravé la faim, la fatigue et le sommeil pour l'amour de la patrie afin d'aller observer *de visu* les élections durant tout le cycle du scrutin, du début jusqu'au dépouillement.

Nous remercions enfin les pays qui ont accueilli des réfugiés burundais à la suite du matraquage médiatique et politique, empreint de mensonges et de rumeurs, qui a poussé plusieurs personnes à fuir le pays. Nous exhortons les pays à aider le Burundi à rapatrier ces réfugiés en leur montrant que la paix est revenue au pays et que les raisons qui les ont poussés à fuir n'étaient pas fondées. Mon gouvernement est aussi tout naturellement déterminé à créer des conditions propices au retour de nos compatriotes qui ont fui ces rumeurs.

Nous saisissons cette occasion pour remercier les milliers de réfugiés burundais qui rentrent dans le pays, ce dont le Haut-Commissaire aux droits de l'homme n'a pas fait mention. Nous estimons autour de 40 000 le nombre de réfugiés déjà rentrés au pays. Souvent la communauté internationale s'intéresse à ceux qui fuient et ignore ceux qui rentrent au pays. Il y a donc déjà environ 40 000 réfugiés qui sont rentrés et, honnêtement intellectuelle oblige, il faudrait aussi de temps en temps souligner qu'il y a des gens qui rentrent.

S'agissant de la suite du processus, je voudrais commencer par dire un mot sur le Sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) qui a eu lieu le 6 juillet 2015, à Dar es-Salaam (Tanzanie). Je tiens à informer le Conseil que nous avons bien accueilli les conclusions du Sommet. Au cours de ce sommet, le Burundi a participé activement et les dirigeants de la région ont émis des résolutions idoines pour trouver des solutions pacifiques à la crise burundaise, solutions que nous avons accueillies dans l'ensemble avec satisfaction. Nous nous réjouissons de la désignation du Président ougandais, Yoweri Kaguta Museveni, pour piloter le dialogue interburundais. Dans le même ordre d'idées, nous sommes très satisfaits de voir la région de la CAE reprendre la direction du dialogue au plus haut niveau. Cela vient renforcer la cohérence et les aspects régionaux de la résolution des crises et des paradoxes en Afrique.

Le Conseil n'est pas sans savoir que l'ONU est bien placée pour promouvoir une plus grande harmonie entre les dimensions sous-régionales, régionales, continentales et internationales dans la réponse aux crises postconflituelles. L'expérience de terrain au Burundi tout récemment a confirmé qu'une plus grande cohérence régionale et sous-régionale est un facteur clef dans le soutien des efforts liés au règlement des crises et des paradoxes. Il est et reste essentiel de continuer à intégrer les perspectives régionales et sous-régionales dans le travail de médiation.

En effet, de nombreux pays, le Burundi inclus, préfèrent recevoir de l'aide et des conseils des pays voisins et des organisations régionales qui leur sont proches, qui les connaissent, qui connaissent les cultures, l'histoire politique et qui sont mieux placés pour prodiguer des conseils très efficaces pour trouver des solutions idoines aux crises, y compris la crise burundaise. Avec les principes de subsidiarité et de proximité, l'Union africaine est appelée à soutenir les initiatives sous-régionales et à laisser encore une fois les rênes aux acteurs sous-régionaux de la Communauté d'Afrique de l'Est dans la conduite de ce dialogue.

Je rappelle ici le fait que la désignation d'un acteur régional de très haut niveau, c'est-à-dire au niveau présidentiel, et la reprise par la CAE de la direction du dialogue interburundais viennent répondre au communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine publié à l'issue de sa 515^e séance, lequel, dans sa partie opérationnelle, invite la Présidente de la Commission de l'Union africaine à lancer immédiatement des consultations pour l'opérationnalisation de la facilitation internationale sous les auspices de la CAE, et je souligne ici ce dernier élément.

En ce qui concerne le report de l'élection présidentielle proposé par le Sommet, c'est la date du 30 juillet qui est avancée. Le Gouvernement a bien accueilli cette recommandation, mais je dois dire que les dispositions de la Constitution burundaise ne permettent pas le report jusqu'à cette date. Conformément à la Constitution burundaise, le Président de la République est élu un mois avant la fin de son mandat. Or, la fin du mandat de l'actuel Président est prévue le 26 août, ce qui veut dire que le Président doit être élu au plus tard le 26 juillet. Là aussi, il faut prévoir deux semaines pour le deuxième tour. Ces deux semaines sont à compter entre le 15 et le 26 juillet, donc nous sommes très disposés à couper la poire en deux. Un petit glissement d'une semaine vers le 21 ou le 22 ne causerait aucun problème par rapport à la Constitution. Il y a moyen d'accepter ce glissement. Les dirigeants burundais et les dirigeants de la région en discutent. Je pense qu'il y aura un compromis sur la date de l'élection sous peu.

Avant de terminer, je voudrais signaler rapidement, outre la crise et les problèmes politiques, les problèmes économiques qui guettent le Burundi dans les prochains mois. J'en reviens maintenant aux défis immédiats auxquels devra faire face le Gouvernement dans les prochains jours.

Le premier défi est de rétablir la confiance entre les Burundais. Il faut continuer à mener des efforts remarquables pour renforcer la réconciliation et la cohésion nationales, ceci pour dire que le dialogue interburundais devra continuer au-delà des élections, parce qu'une ou deux semaines représentent une période tellement courte qu'on ne peut pas espérer que tout se règle comme par magie. Nous devons donc continuer à dialoguer pour pouvoir renforcer la cohésion nationale. Le Gouvernement est très disposé à le faire, et cela fait partie des recommandations des chefs d'État de la CAE.

Nous devons aussi, au-delà de la cohésion nationale et de la restauration de la confiance entre Burundais, restaurer la confiance entre le Gouvernement burundais et certains États partenaires qui ont pris à un moment des positions étanches sur la problématique burundaise. Néanmoins, compte tenu de l'évolution de la situation, nous devons composer avec réalisme politique afin de restaurer la confiance avec nos partenaires. Le prochain Gouvernement devra donc mettre en place des initiatives pour pouvoir approcher nos partenaires afin de regagner cette confiance perdue.

Nous devons aussi poursuivre, et c'est ici notre défi, le programme de désarmement. Le désarmement de la population civile est très important. Nous avons un programme de désarmement ambitieux, mais ces derniers temps, compte tenu du contexte des élections, nous avons décidé qu'il fallait accélérer le désarmement des populations civiles, toutes tendances politiques et tous groupes confondus. Il n'y a donc pas un groupe particulier à mettre en avant. Nous voulons procéder à un désarmement général de la population civile.

Pour terminer, il faudra aussi renforcer le secteur privé pour générer des emplois. Nous devons trouver des solutions de remplacement pour ces jeunes qui se livrent à la violence. Un jeune qui travaille ne peut pas se livrer à la violence. La plupart des jeunes que l'on voit dans la rue sont des chômeurs. Ils n'ont pas d'emploi. Nous devons donc aussi bénéficier de l'appui de nos partenaires pour renforcer le secteur privé et créer des emplois pour ces jeunes désœuvrés afin de leur permettre de trouver d'autres voies que la violence.

Cela est valable aussi pour les politiciens burundais. La plupart des politiciens burundais espèrent toujours vivre de leur fonction politique. Tout le monde ne gagne pas les élections. Il faut commencer à penser aussi à trouver d'autres possibilités d'emploi pour certains politiciens burundais afin que si jamais ils échouent aux élections, ils trouvent d'autres solutions

pour travailler dans le secteur privé au lieu de se lancer dans la violence pour bénéficier de postes politiques.

J'en ai terminé, mais je voudrais juste ajouter un commentaire par rapport à ce qu'a dit le Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Il a parlé du désarmement, mais j'ai entendu qu'il mettait en évidence un groupe particulier de jeunes. J'insiste sur le fait que le désarmement concerne tout le monde. Les jeunes manifestants qui ont lancé des grenades ne sont pas

membres du parti au pouvoir. Ces actes viennent d'être revendiqués depuis Nairobi, et on en connaît maintenant les auteurs. Je le répète donc, le désarmement concerne tout le monde. Évitions de désigner un groupe en particulier, car cela est contreproductif.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.